





REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES 2022

Article 1 : Organisation

L'association « Saint Cyr CADRAGES » dont le siège social est 140, rue du 11 novembre - 45590 SAINT CYR EN VAL, organise un concours de photographies qui donnera lieu à une exposition les samedi 19 et dimanche 20 mars 2022 au Château de Morchêne à Saint Cyr en Val, ayant pour thème :

«LA VILLE DE NUIT»

Article2: Participants

- 2-1 Ce concours est ouvert aux photographes amateurs.
- 2-2 Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- 2-3 Sont exclus les membres du jury.

Article 3: Modalités de participation

- 3-1 Chaque participant s'engage à ce que les photographies qu'il présente aient été réalisées par lui-même dans le respect des lois en vigueur concernant le droit à l'image des personnes photographiées et concernant la protection des espèces et de leur milieu.
 - 3-2 Le nombre de photographies par auteurs ne peut être supérieur à 2.

Les photographies, couleurs ou monochrome doivent avoir une **taille maximale de 20 X 30 cm** (ou A4).

Elles sont présentées montées sous marie-louise de 30 X 40 mm avec une feuille de protection au dos de la marie-louise (épaisseur maxi de l'assemblage 3mm)

Aucune accroche n'est autorisée (montage sous cadre par le club).

Il n'y aura pas de signe pouvant identifier l'auteur de la photo.

Au dos, en bas à droite de chaque image, l'étiquette ci-après devra être remplie et collée. Pas de verre, pas de cadre.

- 3-3 Une participation de 5 euros est demandée à chaque auteur, quel que soit le nombre de photographies présentées. Chèque établi à l'ordre de : **Saint Cyr CADRAGES**.
- 3-4 Les participants doivent faire parvenir les photos accompagnées de la fiche d'inscription et du règlement au plus tard le samedi 12 février 2022 à l'adresse du siège social de l'association (140 rue du 11 Novembre Mairie 45590 Saint Cyr en Val) par envoi ou dépôt à la Mairie de Saint Cyr en Val (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 17h30, samedi de 9h à 12h), et les fichiers JPEG définition fine (5 Mo maximum) à saintcyrcadrages@amail.com







Article 4: Prix

4-1 Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou bien dont la présentation ne serait pas soignée (apparence, propreté, fixation, dimension...) ou ne satisfaisant pas aux règles du « concours photo équitable ».

Une présélection sera organisée en cas d'impossibilité d'exposer toutes les photos reçues.

Prix : un jury (composé de photographes, artistes plasticien, peintres, ...) évaluera les photos et décernera les prix :

4-2 Le palmarès sera proclamé et les prix seront remis lors du vernissage le **vendredi 18 mars 2022 à 18h30** au château de Morchêne

Premier prix 100 € Deuxième prix 75 € troisième prix 50 €

Les photos du concours seront présentées au Château de Morchêne à Saint Cyr en Val, lors de l'exposition annuelle le **samedi 19 et dimanche 20 mars 2022**, seront exposés également, les encadrements d'art réalisés par les membres de l'association.

Cette exposition ne pourra avoir lieu que si les conditions sanitaires le permettent.

4-3 Le décrochage aura lieu le dimanche 20 mars 2022 à partir 18hoo. <u>La remise des photos à leurs auteurs aura lieu à partir de 19hoo</u>. Pour les auteurs qui ne pourront pas y assister, les photos leur seront retournées si un colisage dûment affranchi nous a été fourni préalablement.

Article 5 : Responsabilité

- 5-1 L'Association **Saint Cyr CADRAGES** s'engage à prendre le maximum de précautions pour la bonne conservation des photos, mais décline toute responsabilité en cas de dommages, de pertes ou de vols.
- 5-2 Le participant accepte que ses photos, accompagnées de son nom, soient déposées sur le site et la page Facebook **Saint Cyr CADRAGES** sans aucune forme de rémunération.
 - 5-3 La participation à ce concours entraîne l'acceptation complète de ce règlement.

Consulter le site de l'association : http://saintcyrcadrages.com

Contact par mail: saintcyrcadrages@gmail.com

Charte concours photo équitable: http://concoursequitable.com/1/la_charte_378641.html







CONCOURS PHOTO 2022

« LA VILLE DE NUIT »

Bulletin de Participation (A JOINDRE DANS L'ENVELOPPE AVEC LES PHOTOGRAPHIES) NOM: PRENOM: ADRESSE COMPLETE : CODE POSTAL : VILLE..... Tél : Nombre de photos: Titre photo N° 1: Titre photo N° 2: Je soussigné(e)...... Déclare être l'auteur des œuvres que je présente au présent concours photo et reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve. Les photographies non récupérées par l'auteur, ou cédées à l'association, seront conservées ou détruites par l'association. Fait le/...... à......... SIGNATURE: Je souhaite que mes photos me soient retournées par voie postale après les dates de l'exposition.

Je joins donc l'emballage et l'affranchissement nécessaire.

Je ne souhaite pas que mes photos me soient retournées.







Etiquettes à remplir en MAJUSCULES, découper et coller au dos des photos (Nom, Prénom, Titre de la photo)

Etiquettes à coller au dos des photos

Saint-Cyn CADRAGES Concours photos 2022 «La ville de nuit»					
Nom: _					
Prénom:					
N° de participant: Titre de la photo: 					
N°de la photo:					
Jury N° 1	Jury N° 2	Jury N° 3	Total :		

Saint-Cyr. CADRAGES Concours photos 2022 «La ville de nuit»					
Nom: _					
Prénom:					
N° de participant: Titre de la photo: N° de participant: Itre de la photo: N° de la photo: N° de la photo:					
Jury N° 1	Jury N° 2	Jury N° 3	Total :		